

U.4 Épreuve E 4 : Présentation et soutenance de mémoire - Coefficient : 3

Extrait du référentiel (mars 2019) :

Finalités et objectifs de l'épreuve :

L'épreuve permet d'apprécier la connaissance des secteurs et des activités professionnelles du diététicien, acquises lors de stages ou d'activités effectués en milieu professionnel :

- En restauration collective
- En diététique thérapeutique
- Dans d'autres secteurs ou activités moins traditionnels.

Elle permet d'apprécier aussi l'aptitude du candidat à conduire une étude personnelle en nutrition ou en diététique. Elle s'appuie également sur les connaissances acquises lors de l'enseignement « Environnement professionnel ».

Contenus de l'épreuve :

L'épreuve porte sur :

- La production d'un mémoire au cours de la formation ou lors d'activités relevant de la compétence du diététicien,
- Sa présentation et sa soutenance devant une commission d'interrogation.

L'épreuve prend en compte l'évaluation portée par le diététicien maître de stage lors des stages de diététique thérapeutique.

Le mémoire n'excède pas soixante-dix pages dactylographiées double interligne, annexes non comprises. Les annexes sont des documents faisant l'objet d'une exploitation dans le mémoire. Leur volume est limité de manière que le nombre de pages du mémoire avec ses annexes soit inférieur à cent.

Contenu du mémoire :

1 – Secteurs et activités professionnels

Le candidat fera une présentation des principales caractéristiques de chacun des secteurs professionnels concernés. Il fera apparaître son implication personnelle dans la relation et l'analyse des différentes activités :

a) Activités en restauration collective

Le candidat mettra en évidence :

- L'organisation des moyens matériels et humains
- L'importance des techniques de gestion, de production et de distribution
- Le respect des règles de l'équilibre nutritionnel
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- L'importance de la formation et de l'information des personnels des services alimentaires.

Des exemples illustreront chacun de ces points dont l'énoncé n'est pas limitatif. Cette étude sera l'occasion de souligner les rôles possibles du diététicien.

b) Activités en diététique thérapeutique

Le candidat fera l'étude :

- des places et rôles de l'ensemble des diététiciens pour l'une des structures d'accueil ;
- de la prise en charge diététique de trois malades relevant de pathologies différentes.

Chaque cas comportera une présentation du malade, un rappel de physiopathologie, le résultat de l'interrogatoire alimentaire, l'établissement et la justification du régime prescrit, l'évolution de ce dernier en fonction des bilans cliniques et paracliniques ainsi que des réactions psychologiques du malade, éventuellement le régime de sortie.

c) Activités optionnelles

La nature et le secteur de ces activités optionnelles sont laissés au choix du candidat. Celui-ci justifiera son choix et présentera les étapes de la préparation de ces activités. Il décrira les activités réalisées, mettra en évidence leur intérêt et soulignera la place possible du diététicien.

2 – Eude personnelle en nutrition ou en diététique

Cette étude doit être authentique et basée sur des observations réelles, et/ou, des expériences vécues. Le candidat précisera :

- L'objectif et la justification du choix de l'étude ;
- La méthode de travail utilisée ;
- Les résultats des travaux effectués ou la présentation des informations recueillies ;
- Éventuellement les perspectives d'utilisation ou de prolongement de l'étude.

Ce travail peut éventuellement être en relation avec les activités optionnelles.

Évaluation :

L'évaluation porte sur le document écrit, sa présentation et l'interrogation qui lui succède. Elle permet d'évaluer :

- Les connaissances du candidat et son aptitude à les utiliser
- La capacité à appréhender le milieu professionnel et à se situer dans les fonctions du diététicien
- Les qualités d'analyse et de synthèse
- La logique et la rigueur de l'argumentation
- L'esprit critique et la capacité à proposer des solutions adaptées
- Les qualités d'expression et de communication.
- Les critères d'évaluation font l'objet d'une grille d'évaluation nationale.

L'évaluation réalisée par le diététicien « maître de stage » se fait en référence à une grille nationale et donne lieu à l'attribution d'une note.

La répartition des points pour la note finale de l'épreuve sera la suivante :

1. Évaluation du stage réalisée par le ou les diététiciens « maître de stage » : coefficient 1 ;
2. Évaluation du mémoire et de la soutenance (exposé et entretien) : coefficient 3.

Forme de l'évaluation :

Ponctuelle : (épreuve orale : durée 1h)

L'épreuve comporte une présentation orale **de quinze minutes** maximum suivie d'un entretien de 45 minutes maximum au cours de laquelle le candidat est amené à argumenter, à justifier les affirmations orales ou écrites.

La commission d'interrogation comprend :

- Un professeur de nutrition-alimentation ou un professeur de diététique ou un professeur de biochimie-biologie
- Un professionnel .

Les candidats qui se présentent en justifiant de trois ans d'expérience professionnelle dans un domaine correspondant aux finalités du brevet de technicien supérieur Diététique ainsi que les candidats ayant bénéficié d'aménagement de stages doivent produire un mémoire conforme en tous points à la structure du mémoire définie ci-dessus.

Les candidats ayant échoué à l'examen peuvent :

- *Présenter à nouveau le même mémoire lors des deux sessions suivantes ;*
- *s'ils le jugent opportun, refaire intégralement le mémoire ou le modifier en y intégrant de nouvelles observations ou études.*